

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE POISSY

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Maire, Ville de Poissy, Démolition-reconstruction du quartier de la Coudraie

Député des Yvelines

Poissy, le 16 février 2004

Un renouvellement urbain du quartier de la Coudraie à Poissy s'impose. Depuis plusieurs années, l'architecture de ce quartier, construit dans les années soixante, caractérisée par des barres uniformes d'un habitat social très dense et isolé, se révèle inadaptée aux besoins et aux demandes des habitants, en dépit de différentes tentatives, coûteuses et toutes infructueuses, de revalorisation [réhabilitation, nouvelle politique de location, etc.]. Les dégradations et le climat d'insécurité ont ôté tout attrait à ce quartier.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo, du 1^{er} Août 2003 offre désormais de nouvelles possibilités d'intervention. Aussi l'Etat, la ville de Poissy, France Habitation, bailleur social unique sur le quartier, filiale du groupe OCIL, sont tombés d'accord sur la démolition du quartier et sur la reconstruction d'un "quartier nouveau prenant en compte les aspirations des habitants. Les caractéristiques essentielles de ce projet de Très grande ampleur seront ;

- une architecture plus humaine grâce à un équilibre entre logements individuels et petits immeubles collectifs,
- une réelle mixité sociale par une combinaison harmonieuse de logements privés et de logements sociaux [HLM et accession sociale à la propriété),
- la suppression du foyer de travailleurs migrants, géré par la Sonacotra, dont les habitants seront relogés dans deux ou trois petites résidences à créer en-dehors de la Coudraie,
- une desserte améliorée du quartier.

A ce jour, seuls les principes du projet sont retenus. La mise au point détaillée est en cours d'étude. Elle permettra de définir précisément le nombre, la répartition et l'implantation des logements, et les équipements publics à réaliser. Le dossier définitif devra également respecter un équilibre financier. Il sera soumis au printemps 2004 pour approbation et financement à l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), nouvel organisme mis en place en 2004 par M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine.

Dans l'attente, et pour ne pas perdre de temps, il a été décidé de préparer les futures démolitions en engageant dès maintenant le relogement des habitants du quartier, à savoir

310 ménages. A cette fin, la ville de Poissy et le bailleur France Habitation ont constitué une « équipe- relogement », chargée de rencontrer les habitants et de préparer leurs dossiers de relogement.

Une réunion publique se tiendra prochainement dans le quartier, qui permettra d'informer en détail les locataires sur les lignes directrices du projet, les principales étapes de sa mise en œuvre, et les modalités de leur relogement.

Pour l'Etat groupe OCIL	Pour la ville de Poissy	Pour le
François Burdeyron Domenget	Jacques Masdeu-Arus	Robert
de Saint-Gemain-en-Laye général	député maire de Poissy	directeur

DÉPARTEMENT DES YVELINES - Ville DE POISSY PLACE
DE LA RÉPUBLIQUE-78303 CEDEX -TEL; 01. 39.22,56.40
-FAX 01.39.65.23 90